



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 25 juin 2001

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :
le 12 JUN 2001

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 26 JUN 2001

Locaux pour le relogement des animateurs urbains : prise en compte et paiement des travaux prévus dans le cadre d'une convention de mandat avec la SEMIE, mais réalisés pour partie après expiration de la convention

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC, Maire

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY, M. Alain BAUDIN, M. Gérard NEBAS, Mme Nicole GRAVAT, M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Guillaume JUIN, Mme Françoise HALAT, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Luc DELAGARDE, M. Joël RENOUX, M. Rodolphe CHALLET

Conseillers :

M. Jacques LAMARQUE, Mme Andrée CHAREYRE, M. Robert PLANTECOTE, Mme Danièle GANDILLON, M. Michel GENDREAU, Mme Geneviève RIZZI, Mme Catherine REYSSAT, Mme Annie COUTUREAU, Mme Marie-Edith BERNARD, M. Bernard JOURDAIN, M. Gérard ZABATTA, M. Michel PAILLEY, Mme Valérie UZANU, Mme Nathalie HIBERT, M. Amaury BREUILLE, Mlle Karen NALEM, M. Alain GARCIA, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, M. Dominique GUIBERT, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE FRIANT, M. Stéphane TRONEL

Secrétaire de séance : Karen NALEM

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Rémy LANDAIS donne pouvoir à M. Gérard NEBAS.
Mme Catherine DEGUERCY donne pouvoir à Mme Danièle GANDILLON.
Mme Isabelle RONDEAU donne pouvoir à Mme Nicole GRAVAT.
Mme Christabelle CHOLLET donne pouvoir à M. Marc THEBAULT.

Excusés :

Conseillers :

Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Louis EPPLIN

DELIBERATION D2012252001

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 juin 2001

Centre d'Etudes d'Agglomération

Locaux pour le relogement des animateurs urbains : prise en compte et paiement des travaux prévus dans le cadre d'une convention de mandat avec la SEMIE, mais réalisés pour partie après expiration de la convention

Monsieur Gérard NEBAS, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

La Ville de Niort a confié à la SEMIE par convention de mandat en date du 9 juillet 1998, la réalisation de l'opération de construction de l'immeuble rue du Mûrier destiné au relogement des sem et des animateurs urbains.

La durée prévue pour l'exécution du mandat avait été fixée à deux ans.

En raison d'un certain nombre de contraintes : appels d'offres plusieurs fois infructueux et retard des travaux suite aux dégâts occasionnés par la tempête de décembre 1999, la réalisation des travaux s'est poursuivie au delà du délais prévu dans la convention de mandat.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- autoriser la prise en compte et le paiement à la SEMIE des travaux prévus par la convention de mandat mais réalisés pour partie après expiration de la convention en raison des motifs exposés ci-dessus pour la période allant de juillet 2000 jusqu'à ce jour pour un montant de 949.813,80 Francs.

- Le paiement du solde dû dans le cadre de la convention de mandat sera versé à la SEMIE lors de l'achèvement des travaux et fera l'objet d'une nouvelle délibération.

(G. FRAPPIER, Président de la SEMIE, n'ayant participé ni au débat, ni au vote)

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	1

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC
L'Adjoint Délégué

Gérard NEBAS

[Ordre du jour](#)